

I

APERÇU GÉNÉRAL

Les travaux accomplis par les Nations Unies au cours de l'année continuèrent de montrer le rôle indispensable que l'Organisation peut jouer en tant qu'instrument de coopération internationale. L'efficacité et l'autorité des Nations Unies demeurent cependant limitées par l'égalité souveraine des pays membres ainsi que par les antagonismes et les tensions qui, tant à l'extérieur qu'au sein même de l'Organisation, influent sur le caractère des relations internationales. Au stage actuel, il serait illusoire d'espérer que les Etats membres confieront à l'Organisation assez de responsabilités et d'autorité pour qu'elle puisse apporter, dans un avenir rapproché, des solutions sages et définitives à tous les problèmes qui compromettent aujourd'hui la paix et la sécurité internationales. Néanmoins, en obligeant ses membres à se consulter à intervalles réguliers, en leur procurant l'occasion d'entamer des négociations fructueuses et en soulignant sans cesse l'intérêt supérieur qu'ils ont à travailler à la consolidation de la paix et de la prospérité universelle, elle ne cesse de contribuer efficacement à l'amélioration des relations internationales et au bien-être de l'humanité.

L'heureuse intervention du Conseil de sécurité dans la situation politique troublée du Moyen-Orient fut l'un des succès majeurs de l'Organisation en 1958. En juin, le Liban saisit le Conseil d'une plainte contre la République Arabe Unie qu'il accusa de s'immiscer dans ses affaires intérieures. Le Conseil décida d'envoyer au Liban un groupe d'observation chargé de veiller à ce qu'il ne se produise aucune infiltration illégale d'armes ou d'hommes aux frontières du pays. Le Canada, qui avait proposé cette mesure en qualité de membre du Conseil de sécurité, fut un des pays invité à fournir des participants au Groupe d'observateurs des Nations Unies. Il y eut jusqu'à 78 Canadiens, sur un chiffre total de 591 officiers et autres, nommés par 19 pays. Le Groupe d'observation fut dissout quelque cinq mois plus tard, ayant activement contribué au maintien de la paix durant les événements critiques de l'été.

Le 14 juillet une soudaine et violente révolution, qui provoqua en Iraq le renversement de la monarchie, la proclamation de la république et le retrait de l'Iraq de l'Union arabe récemment formée bouleversa de nouveau la situation au Moyen-Orient. Quelques jours plus tard, en réponse à l'appel pressant des gouvernements libanais et jordanien, les Etats-Unis envoyaient des forces militaires au Liban tandis que le Royaume-Uni faisait de même en Jordanie. Ces envois de troupes avaient pour but d'aider les deux gouvernements à préserver leur intégrité territoriale et leur indépendance politique en attendant l'intervention des Nations Unies.

A la suite d'une résolution que les Etats-Unis soumièrent au Conseil de sécurité, l'assemblée générale fut convoquée en session spéciale extraordinaire le 8 août. L'Assemblée adopta à l'unanimité une résolution conjointe de tous les Etats arabes membres des Nations Unies. La résolution réitérait les promesses de respect mutuel et de non-ingérence réciproque échangées par les membres de la Ligue arabe, et pria le Secrétaire général